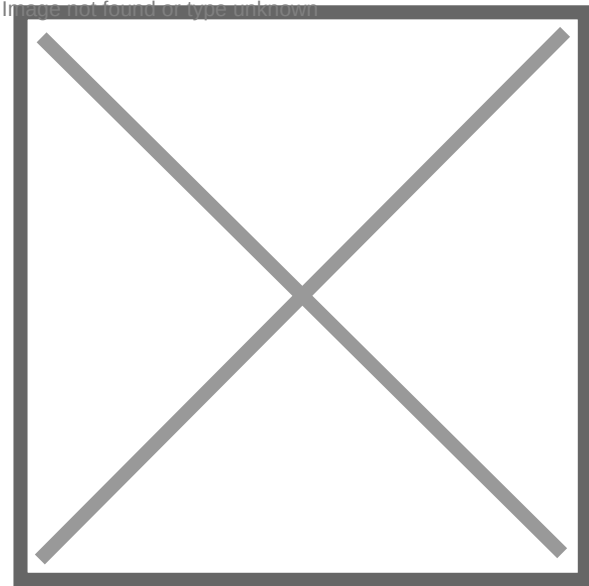




Délais de retour sav abusif

Par **syrus77160**, le **19/01/2008 à 16:07**

bonjour @ tous :)
Je suis actuellement en conflit avec un vendeur de materiel informatique pour la non restitution d'un materiel confié en vu d'un envoi en SAV. :srnJ'ai acheté, Le 14 Décembre 2006, le composant suivant :
rntype : Carte mèrernMarque : ASUSrnModèle : P5W-DH deluxe rn rnpour une valeur de 225€.rngarantie 3 ans par le constructeur. rnDans la boutique suivante :rn rnCONFIG42 (SARL Sofiatech) rn194 rue Charentonrn75012 Parisrnsiren : 481 580 785 00014rnRCS Paris B 481 580 785rn rnSuite à une panne générale j'ai rapporté ce composant à la boutique le 5 Octobre 2007,rnIls ont pris en charge mon materiel pour un envoi en SAV et m'ont prêtés une autre carte mère d'appoint en attendant le retour de SAV.rnAprès 6 semaine de délais, j'ai appelé le magasin, mais ils n'avaient toujours pas de nouvelles.rnJ'ai donc décidé de contacter le service après vente du fabricant le 19 Décembre 2006 pour demander des informations. rnvoici la reponse du Fabricant :rnFrom: revendeur[at]asus.comrnTo: syrus77160rnSubject: Re: Demande d'information sur delais SAVrnDate: Thu, 20 Dec 2007 09:46:57 +0100rnBonjour,rn Il faudrait que vous relanciez votre revendeur car elle a été réparer chez nous et renvoyé.rn rnCordialement.rn rn----- rn rnAprès de multiple relance par téléphone et 16 semaines d'attente je suis toujours sans nouvelle de mon produit, rnLe magasin dit être sans nouvelle de mon materiel et renvoi la faute au fournisseur ayant pris en charge le materiel.rn rnSachant que j'ai demander un échange standard pour perte du materiel mais cette solution à été refusé par le magasin.rnLa seule solution proposée par le vendeur est d'attendre , le materiel reviendra peut-être...rnLe magasin refuse de reconnaitre sa responsabilité et m'a affirmé qu'une plainte à leur encontre serai inutile, car le magasin, à soit disant, changé de propriétaire ou de gérance.rnChaque appel trouve une nouvelle excuse et ils refusent de me donner les coordonnées de l'entreprise qui a pris en charge mon materiel.rn rnJe voudrais, si possible, connaître les recours, procédures amiable ou solutions pouvant régler la situation, rnainsi que les obligations du vendeurs à mon égard.rnrnj'espere que vous pourrez m'eclairer... :)(rnmerci d'avance à ceux qui pourront m'apporter un peu d'aide :)

Par **syrus77160**, le **10/02/2008** à **22:11**

personne ne peut m'aider??? :(